

Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.

Énoncé de mission :

Aider les personnes qui ont une lésion médullaire ou une autre incapacité physique à devenir autonomes et autosuffisantes et à participer pleinement à la vie de la société

	Un membre de l'ACP, M. Scott Coates, parle de sa lésion médullaire lors de l'annonce du gouvernement manitobain d'une aide pour les Manitobaines et Manitobains médullolésés.
	La ministre de la Santé, M ^{me} Erin Selby et Rick Hansen en compagnie de M. Scott Coates et de membres de son équipe de hockey, les Winnipeg Warriors.

Rapport annuel 2013-2014

Version anglaise à www.cpamanitoba.ca
English version available at : www.cpamanitoba.ca

Nature et objectifs de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.

L'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. est un organisme sans but lucratif qui représente les Manitobains et les Manitobaines ayant une lésion médullaire. Responsable devant ses membres, qui comptent des personnes vivant avec une lésion médullaire, leurs familles et leurs défenseurs, l'Association emploie un personnel professionnel, a recours à des bénévoles dévoués et encourage les efforts d'entraide pour réaliser sa mission.

Services de base de l'ACP

Au plan opérationnel, l'ACP (Manitoba) s'acquitte de sa mission par la mise en œuvre de son plan directeur de services de réadaptation et la prestation de six services de base. Ce plan directeur est axé sur quatre grandes phases de transition : rétablissement et réadaptation dans un hôpital d'intervention précoce; réintégration par la prestation de services communautaires au moment du retour à domicile; participation à la collectivité et croissance personnelle; continuité par un soutien permanent.

Conseils en matière de réinsertion sociale

Des services professionnels de conseils en matière de réinsertion sociale aident les personnes médullolésées à retrouver une vie autonome au sein de leur collectivité. L'ACP leur offre un soutien constant, de l'information, des liens avec la collectivité et un suivi.

Coordination des services

Un encadrement tout à fait particulier assure la coordination générale du processus de réadaptation, à partir du moment de la blessure jusqu'à la période de réinsertion sociale.

Services d'orientation professionnelle et d'emploi

Ces services aident les blessés médullaires à cerner leurs aptitudes professionnelles et à obtenir un emploi qui corresponde à leurs valeurs, compétences, habiletés et intérêts.

Soutien des pairs

« Quelqu'un qui est passé par là » peut servir de mentor et de modèle de comportement, afin d'encourager d'autres personnes médullolésées et de les soutenir dans leurs efforts de surmonter les obstacles auxquels elles sont confrontées.

Services de représentation communautaire

L'ACP vise à bâtir une société fondée sur l'inclusivité. Ses efforts portent sur la détermination et la réduction des obstacles à la pleine participation communautaire des personnes handicapées. Elle cherche à remplir cette dimension de sa mission en collaborant avec d'autres personnes et organismes et en faisant preuve de leadership en matière de prévention.

Services d'information

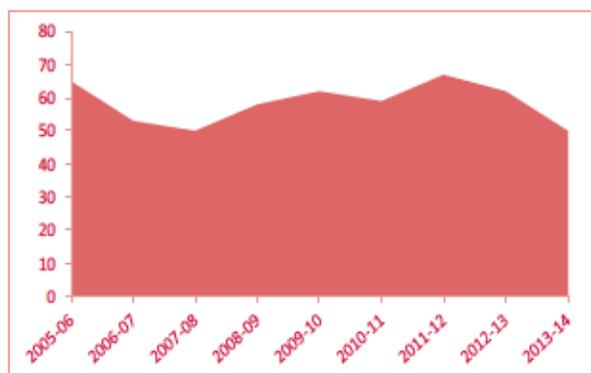
L'ACP offre des renseignements détaillés et pertinents aux personnes concernées : blessés médullaires, membres de leurs familles, employeurs, organismes communautaires, sociétés d'assurance et gouvernements.

Qu'est-ce qu'une lésion médullaire?

Une lésion médullaire est une blessure de la moelle épinière, occasionnée par un traumatisme physique ou une maladie. La moelle épinière est le tissu nerveux contenu dans le canal rachidien qui relie le cerveau aux autres parties du corps. En temps normal, ce tissu ne peut pas se régénérer et c'est pourquoi une lésion de la moelle épinière est dite permanente.

- Une personne **paraplégique** souffre d'une paralysie des membres inférieurs et d'une partie du torse.
- Une personne **tétraplégique** souffre en plus d'une paralysie complète ou partielle des mains et des bras, en raison d'une lésion médullaire dans la région du cou.

Nouveaux blessés médullaires



50 nouveaux blessés médullaires du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014. Parmi ceux-ci :

- 26 présentaient une lésion d'origine traumatique, 24 une lésion d'origine non traumatique*.
- 44 étaient paraplégiques, 6 tétraplégiques*.
- 10 présentaient une lésion complète, 40 une lésion incomplète*.
- 37 étaient âgés de 15 à 65 ans et 13 de 65 ans et plus.
- 37 étaient des hommes, 13 des femmes.
- 34 patients étaient non autochtones, 16 des Autochtones.

Produits — Services à la clientèle

Le système informatisé de gestion de cas de l'ACP permet d'assurer le suivi des activités des programmes (produits). Les indicateurs dérivent de diverses analyses de ces produits. Le personnel des services de réadaptation a dressé le tableau suivant des 9 392 services offerts à 530 clients durant l'année.

Tableau — Services à la clientèle

Type de services fournis	Nombre de services	% de l'ensemble des services fournis
Logement	760	8 %
Éducation (orientation professionnelle)	1 424	15 %
Emploi (orientation professionnelle)	700	7,5 %
Offre de matériel et de fournitures	761	8 %
Soutien fourni aux membres de la famille et à d'autres personnes importantes	274	3 %
Services d'ordre financier	559	6 %
Santé et mieux-être	2 278	24 %
Questions juridiques	167	2 %
Récréation et loisirs	94	1 %
Sexualité	31	0,5 %
Transport	181	2 %
Coordination des services généraux et assurance de la qualité	2 163	23 %
TOTAUX :	9 392	100 %

Produits — Services d'information

George Tatryn, webmestre, s'occupe de la mise à jour du site Web de l'ACP (Manitoba) Inc. : www.cpamanitoba.ca. En plus des renseignements affichés sur son site Web, l'ACP diffuse de l'information par l'entremise de publications diverses, notamment

- *ParaTracks* (bulletin d'information provincial – conception graphique et mise en page : Mike Nickle)
- Le guide *Life after Spinal Cord Injury*
- Le guide *Life after Spinal Cord Injury for Incomplete Spinal Cord Injuries*
- *Guide to Pressure Ulcer Prevention*, guide de prévention des plaies de pression
- Le livre pour enfants *So Dad uses a Wheelchair*
- Le livre *Life Interrupted: For Youth with Spinal Cord Injury and Their Families*
- STEP-UP — Programme d'information et de formation sur la prévention des plaies de pression
- Brochures, articles, vidéos sur divers sujets ayant trait aux lésions médullaires

Produits — Représentation communautaire

En plus de la prestation habituelle de services à sa clientèle, l'ACP a participé à une vaste gamme d'activités de représentation communautaire en 2013-2014. Cette participation contribue à l'échange d'information pertinente sur des questions prioritaires, afin d'encourager la pleine participation des personnes médullolésées à la vie de la collectivité. Au nombre de ces activités de représentation communautaire, mentionnons les suivantes :

- Comité consultatif de la Ville de Winnipeg sur l'accessibilité
- Comité consultatif sur la politique relative au service de transport adapté Handi-Transit
- Comité consultatif sur les permis de stationnement
- Comité provincial de recherche de solutions

- Comité de recherche du Manitoba sur les lésions médullaires
- Participation au conseil d'administration de l'organisme TenTen Sinclair Housing Inc.
- Hôpital de réadaptation du Centre des Sciences de la santé – Équipe de gestion du programme des lésions médullaires
- Comité conjoint, composé de membres du gouvernement et de la collectivité, sur les questions d'emploi et d'aide au revenu des personnes handicapées
- Participation à la coalition Barrier-Free Manitoba
- Prestation de ressources de réadaptation aux citoyens, aux gens de la collectivité et du milieu des affaires, etc.
- Désignation de conférenciers et de conférencières pour adresser la parole aux élèves dans les écoles et devant divers organismes communautaires
- Assemblée des chefs du Manitoba
- Behavioural Health Foundation of Manitoba
- Centre pour autochtones
- Fondation manitobaine de lutte contre les dépendances
- Employeurs individuels
- Office régional de la santé de Winnipeg – Comité sur le traitement des plaies
- Centraide Winnipeg
- Bureau des personnes handicapées du Manitoba
- Technologie d'aide, Centre des sciences de la santé
- Association manitobaine des responsables de l'équité en matière d'emploi

Rapport du président et du directeur général

L'exercice 2013-2014 a été marqué par les progrès accomplis à l'ACP dans la résolution des difficultés auxquelles les personnes médullolésées du Manitoba sont confrontées, ainsi que par les occasions qui se sont présentées à ce chapitre et visant à les aider à surmonter leurs défis et préoccupations.

Les difficultés rencontrées au cours de cette année comprennent :

- l'incertitude concernant le financement de la gamme de services que nous offrons;
- les changements constants apportés à l'offre de nos services à de nouvelles personnes médullolésées;
- l'évolution en cours de notre réseau de la santé, avec les changements qui s'ensuivent dans la façon d'offrir les services et le moment pour ce faire.

Nous sommes heureux de pouvoir dire que l'ACP du Manitoba a continué d'aborder des enjeux actuels conformément aux directives du conseil d'administration, et que le personnel a poursuivi l'offre de services d'excellente qualité, qui sont devenus la marque de l'ACP (Manitoba) et un modèle pour le reste du pays. Alors que le pays et la province ont à relever des défis posés par les changements démographiques, les progrès de la médecine et des soins et, naturellement, l'évolution des attentes de notre société, l'ACP du Manitoba doit continuer d'avancer avec un souci de sensibilisation aux préoccupations des personnes médullolésées du Manitoba, de défense de leurs intérêts et d'application des mesures requises pour améliorer le plus possible leur sort et leur qualité de vie. Par souci d'appuyer ces efforts soutenus, l'ACP du Manitoba a entamé une révision de son plan stratégique, qu'elle devrait avoir mené à terme à l'automne 2014.

Nous reconnaissons que le réseau de la santé est en pleine évolution et pourrait beaucoup changer. Les résultats, les réalisations et la rentabilité sont les mots à retenir dans nos efforts à tous d'obtenir les meilleurs résultats et d'améliorer le plus possible le sort des personnes dont nous représentons les intérêts. Les antécédents de l'ACP en matière de diligence et de réussites figurent à cet égard parmi les principales raisons du succès de l'organisme, et de notre réputation auprès de nos bailleurs de fonds. Nous avons poursuivi nos investissements mesurés, en personnel et en perfectionnement des cadres, pour le maintien de notre force organisationnelle dans les mois et les années à venir.

Si nous sommes parvenus à relever de nombreux défis avec des ressources limitées, c'est grâce à l'appui important du conseil d'administration par sa participation au comité des programmes et des relations avec la collectivité, et au comité des opérations; grâce au personnel par son engagement à offrir des services de qualité; et grâce à des employés et bénévoles par leur participation à d'autres comités communautaires et par leur collaboration avec l'ACP (Manitoba). Nous sommes fiers de faire partie de l'ACP aux côtés d'un personnel sans égal.

Voici quelques points saillants de ce qui a été accompli au cours de la dernière année :

- Nous sommes heureux de mentionner que notre collaboration avec la Fondation Rick Hansen a encore une fois porté fruit, puisque le gouvernement du Manitoba, l'Institut Rick Hansen et l'ACP du Manitoba se sont entendus pour le maintien de l'aide financière en vertu du projet Going Forward Together pour encore 5 ans. Cette entente

assure ainsi la continuité et la stabilité des programmes et services aux Manitobaines et Manitobains médullolésés jusqu'en 2018.

- Santé Manitoba contribue à l'élargissement du financement provincial. Cet investissement ministériel fait encore une fois la preuve que le gouvernement du Manitoba réagit aux enjeux de la santé de sa population aux prises avec des lésions médullaires.
- Avec la vente récente de l'édifice qui abritait les bureaux de l'ACP, ses locaux habituels n'étaient plus garantis. L'ACP a maintenant conclu une entente pluri-annuelle pour continuer d'occuper ses locaux actuels, en face de l'hôpital de réadaptation du Centre des sciences de la santé, où se trouve le service de réadaptation des personnes médullolésées. Cela permettra d'apporter une aide en temps opportun aux usagers des services de l'ACP encore hospitalisés.
- L'ACP (Manitoba) continue de cerner les grands sujets de préoccupation des personnes médullolésées du Manitoba, et n'a de cesse de relever ces défis par l'application de mesures réfléchies et délibérées, notamment par la consultation et la collaboration avec d'autres intervenants communautaires. Bien que d'importants progrès aient été réalisés, nous devons poursuivre nos efforts pour répondre aux besoins actuels et affronter les nouveaux défis qui se présenteront.
- Nous continuons de participer à la conception de mesures de soutien qui visent à faciliter et réussir la transition des patients médullolésés de l'hôpital de réadaptation du Centre des sciences de la santé à la collectivité.
- La demande toujours croissante de services nécessite des solutions innovatrices et rentables.
- L'adaptation à l'évolution constante des modèles de prestation de services du réseau de la santé nécessitera de nouvelles méthodes innovatrices, en vue de conserver le degré élevé de soutien holistique que l'ACP du Manitoba a toujours procuré à ses membres.
- Nous continuons d'appuyer le financement et le développement de la capacité de recherche sur les lésions médullaires de notre province.
- Nous voulons augmenter la visibilité de l'ACP (Manitoba) auprès de ceux et celles qui ont besoin de notre soutien, afin qu'ils sachent qui nous sommes et ce que nous offrons à nos membres.

Nous apprécions sincèrement le soutien monétaire constant de nos partenaires financiers, commanditaires et bienfaiteurs. Nous remercions les membres sortants et actuels du conseil d'administration, de même que le personnel de l'Association, pour leur dévouement et leur engagement en tant que chefs de file, pour leur excellent soutien administratif et pour leurs services professionnels de la meilleure qualité dans le dessein de venir en aide aux Manitobains et Manitobaines victimes d'une lésion médullaire. Nous ne pourrions jamais assez insister sur leur contribution, leur soutien et leur engagement évident.

Conseil d'administration de l'ACP (Manitoba) Inc. 2013-2014

Patti Bonas*
Art Braid* – *comité de direction*
Pauline Day
Corrine Deegan*
Ron Fortier
Jeannette Gougeon
JoAnn Morrissey
Leonard Steingarten*
Adam Terwin – *trésorier*
Tim Toor
John Wallis – *président*
John Wyndels* – *vice-président*

Personnel de l'ACP (Manitoba) Inc.

Ron Burky – directeur général
Darlene Cooper – directrice des services de réadaptation
Adrienne Conley – adjointe de direction
John Powell – agent comptable
Greg Winmill* – conseiller en réadaptation
Maria Cabas – conseillère en réadaptation
Laurence Haien – principal conseiller en réadaptation
Lynda Walker – conseillère en réadaptation
Maureen Sullivan – conseillère en réadaptation
Willie Ducharme – coordonnateur de projets
Gail Burnside – conseillère en réadaptation
Shannon Dupont – conseillère en réadaptation

**paraplégique ou tétraplégique*

Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.
États financiers résumés
31 mars 2014

Situation financière	<u>31 mars 2014</u>	<u>31 mars 2013</u>
Actif		
Encaisse	431 861 \$	272 818 \$
Comptes clients	13 503	149 993
Frais payés d'avance	10 138	9 745
Immobilisations	1 363	6 437
Actif en fiducie	480 256	262 108
	937 121 \$	701 101 \$
Passif et actif net		
Compte fournisseurs et charges à payer	19 336 \$	20 079 \$
Remises gouvernementales	5 629	4 416
Indemnités de vacances à payer	42 889	37 021
Recettes reportées	58 742	93 357
Fonds détenus en fiducie	47 074	46 832
Passif en fiducie	480 256	262 108
Actif net	283 195	237 288
	937 121 \$	701 101 \$

Rapport du vérificateur indépendant
aux membres de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.

Les états financiers résumés ci-joints, qui constituent un récapitulatif de la situation financière de l'Association au 31 mars 2014, ainsi que des opérations et de l'évolution de l'actif net à la fin de cet exercice, ont été établis à partir des états financiers vérifiés de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. pour l'exercice ayant pris fin le 31 mars 2014. Dans notre rapport du 17 juin 2014, nous avons exprimé une opinion avec réserve sur ces états financiers, qui ne contiennent pas tous les renseignements requis pour leur présentation selon les règles comptables généralement admises au Canada pour les organismes de bienfaisance. La lecture des états financiers résumés ne saurait se substituer à la lecture des états financiers vérifiés de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc.

Responsabilité de la direction de l'Association par rapport aux états financiers résumés : La responsabilité de préparer un résumé des états financiers vérifiés incombe à la direction de l'Association.

Responsabilité du vérificateur : Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers, sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre conformément à la Norme canadienne d'audit (NCA) 810 – Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés.

Opinion : À notre avis, les états financiers résumés ci-joints, établis à partir des états financiers vérifiés de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. pour l'exercice se terminant le 31 mars 2014, constituent un résumé fidèle de ces états financiers. Nous exprimons toutefois une réserve par rapport à ces états financiers, étant donné qu'il ne nous a pas été possible de vérifier de façon satisfaisante si les revenus provenant de dons ont tous été comptabilisés. L'opinion formulée avec réserve indique que, à l'exception du fait qu'il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante si les revenus provenant de dons ont tous été comptabilisés, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. au 31 mars 2014, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour les exercices financiers terminés à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

DELOITTE & TOUCHE LLP—comptables agréés
Winnipeg (Manitoba)—17 juin 2014

Recettes, dépenses et actif net	<u>2014</u>	<u>2013</u>
Recettes		
Subventions et recettes prévues aux contrats		
Province du Manitoba	265 432 \$	265 432 \$

Centraide Winnipeg	130 668	126 887
Office régional de la santé de Winnipeg	57 897	57 897
Commission des accidents du travail	20 000	20 000
Subventions de projets par le bureau national de l'ACP	19	647
Amortissement des revenus		
Fondation Rick Hansen Subvention — Qualité de la vie	34 615	7 138
Manitoba Paraplegia Foundation Inc		
Poste de conseiller autochtone	58 400	
	567 031	478 001
Services rémunérés — Fiducie	10 000	10 000
Divers	29 530	35 098
Recouvrement de matériel et frais de formation payés au nom des paraplégiques ou par ceux-ci	44 462	24 939
Total des recettes	651 023	548 038
Dépenses		
Amortissement des immobilisations	5 074	5 105
Programme des services de réadaptation	432 215	369 388
Programme d'information et de représentation	120 870	106 568
Aide professionnelle	44 462	24 939
Subvention Qualité de la vie	2 495	7 138
Total des dépenses	605 116	513 138
Excédent des recettes sur les dépenses	45 907	34 900
Actif net au début de l'exercice	237 288	202 388
Actif net à la fin de l'exercice	283 195 \$	237 288 \$

Les personnes intéressées peuvent obtenir un exemplaire complet des états financiers et le rapport détaillé des vérificateurs en s'adressant à l'Association.

Rapport du trésorier

Au nom du conseil d'administration, je suis heureux de souligner que l'Association continue d'équilibrer son budget et que l'exercice 2013-2014 s'est terminé par un excédent de 45 907 \$ des recettes sur les dépenses.

Notre revenu total pour l'année est de 651 023 \$, ce qui représente une augmentation par rapport à l'année précédente, car nous avons obtenu l'aide de la Manitoba Paraplegia Foundation Inc. et de la Fondation Rick Hansen pour compenser la perte d'un important bailleur de fonds (Santé Canada) l'année précédente. Cela a permis à l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. de continuer à offrir la même qualité de services à ses membres.

Nous tenons à exprimer notre sincère gratitude à l'égard de nos bailleurs de fonds, membres et donateurs pour leur soutien constant de nos programmes et services.

Je tiens à remercier notre agent comptable, monsieur John Powell, de son dévouement et de son assiduité au travail, de même que le cabinet de comptables Deloitte et Touche LLP d'avoir préparé les états financiers vérifiés de notre Association.

— Adam Terwin, trésorier

En plus des bailleurs de fonds mentionnés ci-dessus, l'Association canadienne des paraplégiques (Manitoba) Inc. tient à remercier également ses autres donateurs et organismes subventionnaires, y compris les personnes et organismes suivants :

- Patricia et Dieter Bonas
- Frank Borowski
- Fred Boyko
- Arthur Braid
- Curl Manitoba—The Dominion

- *CorrineDeegan*
- *Sandra Doerksen*
- *Marjorie Dyck*
- *Greg Erlendson*
- *D^e Karen Ethans*
- *Keith G. Collins Ltd.*
- *Walter Kiryluk*
- *Paul MacDonald*
- *Derek Legge et Kay Stewart*
- *Barbara Millward*
- *Rudy Niebuhr*
- *Jim Richardson*
- *Arnold et Orpha Schryvers*
- *George Silar*
- *Calvin Sinclair*
- *Centre de recherche sur les lésions médullaires (Université du Manitoba)*
- *Leonard Steingarten*
- *Harold Swalwell*
- *June Thomson*

Recherche

Par l'intermédiaire de la Manitoba ParaplegiaFoundation Inc., l'ACP investit des fonds dans la recherche de nouveaux traitements et la guérison de la paralysie consécutive aux lésions médullaires. L'ACP soutient également la recherche dans ce domaine en participant activement au comité de recherche du Manitoba sur les lésions médullaires, et en informant ses clients et membres des possibilités de participation à la recherche.